



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

agriculture

Question écrite n° 27091

## Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la motion récemment adoptée par la commission interdépartementale betteravière du Nord et du Pas-de-Calais. À quelques semaines du début de la présidence française de l'Union européenne, il attire notamment l'attention du ministère sur les préoccupations que soulèvent, dans le cadre de l'Organisation mondiale de commerce, « les concessions faites par la Commission européenne (...) qui vont au-delà de ce que permet la réforme de l'OCM sucre, et qui sont susceptibles d'entraîner une nouvelle réduction de la production sucrière européenne ». La profession revendique la mise en place d'une clause de sauvegarde réellement efficace pour le sucre, son classement en produit préférentiel, et conteste le choix de l'Union européenne « de se rendre déficitaire en sucre et de pousser les pays les moins avancés et les pays ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique) à développer leurs cultures d'exportation, alors qu'ils ne sont pas autosuffisants sur le plan alimentaire ». Elle demande le « maintien d'une préférence communautaire tant pour le sucre que pour l'alcool et l'éthanol ». Il lui demande de lui faire connaître les prolongements que le Gouvernement entend apporter, en concertation avec la profession.

## Texte de la réponse

La question de la préférence communautaire est très importante dans le secteur du sucre comme dans celui de l'éthanol. Le Gouvernement est particulièrement attentif à ce que les quantités d'éthanol importées des pays tiers soient limitées, afin de ne pas pénaliser les filières et outils industriels en phase de développement en France et dans l'Union européenne. La France continuera de même à veiller à ce que les intérêts du secteur national et communautaire du sucre ne soient pas bradés en contrepartie de concessions virtuelles de nos partenaires commerciaux. La France s'emploie notamment à rappeler l'importance des filières betterave-sucre-éthanol à tous les pays membres de l'Union européenne concernés, au sortir d'une restructuration qui permet d'ores et déjà de faire, dans son format actuel, une place importante aux importations de sucre des pays tiers.

## Données clés

**Auteur :** [M. Alain Bocquet](#)

**Circonscription :** Nord (20<sup>e</sup> circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 27091

**Rubrique :** Politiques communautaires

**Ministère interrogé :** Agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** Agriculture et pêche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 8 juillet 2008, page 5787

**Réponse publiée le :** 2 septembre 2008, page 7528